

ERIOCHEIR SINENSIS

Noms communs : **Crabe chinois, Crabe à mitaines**
Catégorie : **FAUNE**
Famille : ***Varunidae***
Milieu : **Eau douce et grands estuaires**
Origine géographique : **Asie orientale (Chine, Russie orientale, Corée, Singapour)**
Nom Anglais : **Chinese Mitten crab**
Auteur : **Milne-Edwards, 1853**
Introduction en France : **Métropole**

MODALITÉS DE GESTION

L'espèce ne fait pas l'objet de mesures de gestion particulières en France.
Ce crabe est consommé en Chine où il constitue un mets de choix. En Europe, il n'est pas utilisé pour la consommation, mais des filières d'exploitation à destination des consommateurs asiatiques ont été développées en Allemagne, aux Pays-Bas (Delage, 2017) et une étude de faisabilité a été réalisée au Royaume-Uni (Clark *et al.*, 2008). L'espèce est menacée dans son aire d'origine par la pollution et la surpêche, et cette rareté couplée à la forte demande expliquerait les introductions volontaires en Amérique et en Europe (Noël & Breton, 2016).
La consommation de cette espèce n'est pas sans risques pour la santé humaine. Plusieurs études écotoxicologiques en Europe ont mis en avant des contaminations dépassant les normes pour le HCB, HCH, DDT, methoxichloride et PCB (Delage, 2017 ; Clark *et al.*, 2008). Cette espèce peut aussi véhiculer une parasitose due à la douve orientale du poumon dont l'Homme est un des hôtes définitifs (Noël & Breton, 2016), et d'autres bactéries responsables de sévères gastroentérites (Delage, 2017).
Il est parfois utilisé comme appâts pour la pêche, pour l'alimentation des poissons et pour la fabrication de cosmétiques (FAO, 2016).

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

Le Crabe chinois a été introduit en Europe au début du XXe siècle, probablement à l'état larvaire dans les eaux de ballast des bateaux (Noël & Breton, 2016). En France, il est signalé pour la première fois autour de Boulogne en 1930. Il devient abondant dans l'estuaire de la Loire, de la Seine et de la Garonne au milieu du XXe siècle. L'espèce est en forte régression depuis 1970 en France et présente des impacts environnementaux négligeables de par sa faible densité (Noël & Breton, 2016). L'espèce peut causer des dommages aux ressources piscicoles et aux filets des pêcheurs (Noël & Breton, 2016). Lorsqu'il est présent en importantes densités, il peut avoir un impact sur les espèces locales (poissons, invertébrés) par prédation et compétition (GISD, 2017). Le Crabe chinois est un omnivore opportuniste qui consomme des plantes aquatiques, des algues, des détritus, des œufs de poisson et une large gamme de macroinvertébrés (GISD, 2017). Cette prédation peut entrainer des diminutions importantes des populations de ces espèces ainsi que des espèces concurrentes au crabe, comme les écrevisses. Les populations d'écrevisses rares et menacées peuvent être négativement affectées par les fortes densités de Crabe chinois, par compétition pour les ressources et l'habitat (GISD, 2017).
Lorsque présente en forte densité, l'espèce engendre également des dommages aux digues et une érosion des berges en creusant des terriers (Gollasch, 2011).

Répartitions :
En France
Dans le monde
Contributions :
Date de rédaction : 12/04/2017, version 1 *(règlementation mise à jour le 22/03/2021)*

PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expérience de gestion disponible actuellementEEE-FIF (UMS Patrinat)
Onema Nord-Est
DORIS
NOBANIS

Webinaire ENI - mars 2022
INPN
GISD
CABI
GB NNSS

Clark, P., Campbell, P., Smith, B., Rainbow, P., Pearce, D., Miguez, R., 2008. The commercial exploitation of Thames mitten crab: a feasibility study. Pilot project on the feasibility of commercially exploiting Thames Chinese mitten crabs (Rapport pour le Department for Environment, Food and Rural Affairs No. DEFRA reference FGE). National History Museum, Londres.
Delage, D., 2017. Valorisation socio-économique des espèces exotiques envahissantes comme outil de gestion - panorama d'expériences menées dans le monde (Rapport d'étape). Office international de l'eau.
Gollasch, S. 2011. NOBANIS – Invasive Alien Species Fact Sheet – Eriocheir sinensis. – From: Online Database of the European Network on Invasive Alien Species – NOBANIS - www.nobanis.org
Noël P. & Breton G. 2016. Le crabe chinois à mitaines *Eriocher sinensis* (H. Milne Edwards, 1853). in Muséum national d'Histoire naturelle , 5 décembre 2016. Inventaire national du Patrimoine naturel, pp. 1-24.
Veilleux E. & de Lafontaine Y. 2007. Biological synopsis of the Chinese Mitten Crab (*Eriocher sinensis*)/ Canadian Manuscript Report of Fisheries and Aquatic Science 2812. 53 pp.

GB Non-native Species Risk AssessmentsEspèce inscrite sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne, en application du règlement européen n°1143/2014.

Espèce dont l’introduction sur le territoire, y compris le transit sous surveillance douanière, l’introduction dans le milieu naturel, détention, transport, colportage, utilisation, échange, mise en vente, vente ou achat de spécimens sont interdits par l’arrêté du 14 février 2018 sur tout le territoire métropolitain et en tout temps.

Espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques en eaux douces et dont l’introduction est interdite selon les articles L 432-10 et R432-5 du code de l’environnement.

CITATION

GT IBMA. 2017. *Eriocheir sinensis*. Base d’information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Onema.